

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 12 Décembre 2023 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Justine Guyot, 1ère Vice-Présidente.

Date convocation : 06 Décembre 2023. **Présents :** BARBIER Daniel, BERNARD Colette, BORNET Carole, CAILLOT Daniel, CLAVEL Eric, DUMONT Sylvie, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, GUYOT Justine, HOURCABIE Guy, JAILLLOT Annick, JAMET Christine, LEMOINE Fernand, LOUHET Damien, MARTIN Michel, MONNETTE Jean-Marie, MOREAU Alain, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Barbara, SCHWARZ François, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Éric, VINCENT Michel, **Excusés :** AUGER Catherine, COLAS David (pouvoir à Vincent M.), DAGUIN Gérard (pouvoir à Lemoine F.), JOACHIM Mélanie, LEROY Anne, MAZOIRE Guy (pouvoir à Venuat É.), MOREAUX Jacques (pouvoir à Jaillot A.), ROY Régine (pouvoir à Martin M.), SAURAT Jean-François (pouvoir à Gateau M.), SIMONNET Pascale, VINGDIOLET Marie-Christine (pouvoir à Barbier D.), **Absents :** BARBIER Roger, BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina, ESCURAT Elisabeth, **Secrétaire de séance :** SCHWARZ François **En exercice : 44. Présents : 29. Votants : 36**

28. Promotion du territoire : Modification du plan de financement de l'Hôtel de l'Agriculture

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation de l'Hôtel de l'Agriculture à Decize, les échanges entre les élus du groupe de travail dédié et l'architecte ont permis de positionner l'établissement sur deux priorités :

- Un **bâtiment exemplaire en terme de performance énergétique** : cela se traduit par une isolation par l'extérieur afin de répondre et permettre sur le long terme des économies significatives.
- Une **modularité du site**. Dans une période où l'hôtellerie est contrainte de se réinventer, il est convenu de privilégier un modèle économique plus diversifié et s'adapter à des durées intermédiaires (de quelques jours à quelques mois). Il s'agit d'entreprendre la transformation de l'hôtel en résidence hôtel avec l'ajout de kitchenettes dans plusieurs chambres. Outre l'aspect touristique, il apparaît essentiel, de proposer des alternatives de logements abordables et attractifs à d'autres publics en tension sur la recherche de logement (apprenants, étudiants, alternants...). Les travaux et les orientations donnés au projet modifient le plan de financement prévisionnel, passant de 1 016 030 € à 1 417 676,64 € HT.

Au vu de ces éléments, il est proposé de solliciter des financements dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et du programme EFFILOGIS (*l'exigence demandée par Effilogis en matière de performance énergétique (Cep ≤ Créf – 60 %) est atteinte*).

Pour information, la demande d'aide au Fonds Friches sollicitée après délibération du conseil communautaire du 30 avril 2023, a été classée « sans suite » le 23 novembre 2023 au motif suivant : « *État de friche non caractérisé : est fermé depuis seulement 2 ans. De plus, travaux de rénovation plutôt que de restructuration (maintien activité hôtel)* ».

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	MONTANT (HT)	RECETTES	MONTANT (HT)
Honoraires des travaux / frais de maîtrise d'œuvre	96 876,64 €	DETR (Soit 30% sur la partie travaux – soit 28% sur le projet global)	396 240 €
		EFFILOGIS (Soit 15% sur la partie travaux – soit 14% sur le projet global)	200 000 €
Travaux	1 320 800 €	Autofinancement CCSN (soit 58% sur le projet global)	821 436,64 €
TOTAL	1 417 676,64 €	TOTAL	1 417 676,64 €

Il est proposé au Conseil :

- **D'approuver** le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- **D'autoriser** la Présidente à solliciter les demandes de subventions correspondantes ;
- **D'autoriser** la Présidente à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents afférant au dossier.

Actée de 4 contres et de 4 abstentions, le Conseil, après en avoir délibéré, agréé la proposition.

Fait à Decize, le 12 Décembre 2023

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 14/12/2023
Et de la publication le 14/12/2023

La Présidente

La Présidente,



R. ROY